

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../T/2017
les travaux de :Construction du centre de santé NYAKARAMA

pour

Date de publication : 18/10/2017

Date d'ouverture des Offres : 01/11/2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de BUGABIRA de la province KIRUNDO, invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de **Construction** du centre de santé NYAKARAMA

2. La Commune de BUGABIRA a obtenu de la part du Gouvernement via FONIC un financement pour la réalisation des projets communaux.

La Commune de BUGABIRA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués en un seul lot:
- construction du centre de sante NYAKARAMA

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**.

Conditions de participations

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune **BUGABIRA**.

Moyennant le paiement de cent mille (100 000 fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 fbu au

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

Une visite des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du 24/09 2017 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune **BUGABIRA**.

Présentation de l'offre : Les offres doivent être accompagnées par une *garantie de soumission de deux millions (2 000 000FBU) de francs Burundais. les chèques certifiés ne sont pas acceptés.*

8. Les offres portent une mention :

La commune de BUGABIRA

Projet de réalisation des travaux de construction des projets communaux .

9. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

10. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendrier à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

11. Les offres devront être déposées contre remise d'une **attestation de dépôt** le 01/11/2017 au plus tard à 10 heures précises au secrétariat de la commune **BUGABIRA**.

12. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 01/11/2017 à 10 heures 30min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

14. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. **Au niveau administratif :**

1. La preuve d'achat du DAO, portant le numéro du marché;

2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO
3. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts de la société (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxe en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
9. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS en cours de validité.
10. L'attestation de non faillite du Tribunal de Commerce en cours de validité

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit et un chiffre d'affaires d'au moins trente millions (30 000 000FBU) au cours des deux dernières années

Fait à BUGABIRA, le 16 / 10 / 2017

**Administrateur Communal de BUGABIRA
et Personne Responsable des Marchés Publics**

Renée MUKANDORI

